



Commune de TOSTAT

Procès-Verbal Conseil Municipal 17 février 2020

C.R. n°61

L'an deux mille vingt, le 17 février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 12 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN - MORA - MALLET - SOULES - GARCIA - PELAEZ - TORRES - MARTIGNIER - MMES FISCHER - SARNIGUET
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : /

Mme FISCHER a été désignée comme secrétaire.

- 1) Procès-verbal CM N°60 du 20 janvier 2020,
- 2) Location logement presbytère F5,
- 3) Réorganisation des services périscolaires du RPI Marsac/Sarniguet/Tostat,
- 4) Consultation population pour le PLUI,
- 5) Intégration dans le PLUI du projet d'extension gravières Sablières des Pyrénées,
- 6) Intervention SMGAA berges de l'Adour,
- 7) Utilisation de la salle des fêtes (école, associations communales),
- 8) Modification des statuts Syndicat Eau Potable Tarbes-Nord,
- 9) Contrôle STEP (habilitation DDT),
- 10) Convention SPA Azereix,
- 11) Fond Aménagement Rural 2020.

9) Questions diverses

Inauguration salle des fêtes le 22 février.

Pose compteur Linky.

1) Approbation PV du n°60 du 20 janvier 2020

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 20 janvier et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2020.

2) Location logement presbytère F5

La locataire a annoncé qu'elle quittera le logement communal qu'elle occupe 7, rue de Tarbes (ancien presbytère) fin février.

Un état des lieux sera fait le 8 mars.
Deux candidats souhaitent occuper ce logement.

Il est décidé de demander des informations aux deux candidats afin d'évaluer la situation de chacun.

3) Réorganisation des services périscolaires du RPI Marsac/Sarniguet/Tostat

Une nouvelle organisation des services périscolaires du RPI Marsac/Sarniguet/Tostat est mise en place à compter du lundi 24 février 2020 jusqu'au 3 avril 2020 :

Les garderies du matin et du soir de Sarniguet seront maintenues sur les horaires actuels.

La garderie du soir de Tostat sera maintenue sur les mêmes horaires.

Un nouveau service de garderie sera ouvert à Tostat de 7h30 à 8h50.

Si les résultats de fréquentation s'avèrent satisfaisants à l'issue de la période test, le service d'accueil du matin à Tostat sera définitivement maintenu.

Cette organisation a fait l'objet d'une présentation aux agents et aux maires des communes concernées et a été validée en l'état.

Cette information a été transmise à tous les parents d'élèves.

Le personnel en place à Tostat est inchangé, seul l'emploi du temps des agents a été modifié.

Personnel : Mesdames Claudine LAFFORGUE – Gisèle CASTANER – Jennifer ETCHEVERRY.

4) Consultation population pour le PLUI

Le dossier du PLUI est consultable en version papier complète à la mairie, les propriétaires et les habitants peuvent venir le consulter.

Une enquête publique aura lieu au troisième trimestre 2020 pour recueillir les observations des habitants.

Compte tenu des enjeux pour les années à venir, nous organiserons une réunion publique le 5 mars 2020 à 20h00. Une information sera distribuée aux habitants.

5) Intégration dans le PLUI du projet d'extension gravières Sablières des Pyrénées

Une réunion a eu lieu à la CCAM le 23 décembre 2019 entre les Sablières des Pyrénées, le Groupe COLAS, M. Frédéric RE Président CCAM, M. LACAZE Vice-Président CCAM et Bernard LUSSAN, maire.

Le groupe COLAS a indiqué qu'il n'y a plus de projet de création d'une gravière sur le territoire de la commune.

Mais dans le cadre du rachat de la gravière des Sablières des Pyrénées de Chis par le groupe COLAS, un projet d'extension de cette gravière est à l'étude par le groupe COLAS en partant de Chis.

Afin d'intégrer ce projet dans le futur PLUI, il sera demandé aux services de l'Etat, à la CCAM et à la commune de se prononcer sur ce projet.

L'enquête publique du PLUI de la CCAM devra également émettre un avis sur ce projet d'extension de la gravière de Chis.

6) Intervention SMAA berges de l'Adour

Afin de programmer les travaux de nettoyage des berges de l'Adour, suite aux inondations du mois de décembre dernier une réunion de travail aura lieu le 17 mars, avec la participation de la CCAM, du SMAA et des maires des communes de Tostat, Marsac et Sarniguet.

L'entreprise SANGUINET chargée de retirer les arbres et embâcles devrait intervenir semaine 8 ou 9.

Les arbres seront mis en berge par l'entreprise, il convient de définir comment la commune souhaite les exploiter.

Un projet de nouveau chenal sera étudié en amont du pont de Tostat ainsi que la protection du canal de Sarniguet à Marsac qui menace d'être capturé par l'Adour.

7) Utilisation salle des fêtes (école, associations communales)

Le 30 janvier, les responsables des différentes associations de la commune ont été réunis afin d'établir un calendrier d'utilisation de la salle des fêtes et de leur transmettre le règlement d'utilisation de la salle des fêtes.

Le planning a été mis à jour et intégré au site internet de la commune.

8) Modification des statuts Syndicat Eau Potable Tarbes-Nord

Par arrêté préfectoral du 27 janvier 2020, le SIAEP Tarbes–Nord est transformé en Syndicat Mixte avec comme compétence nouvelle « service public d'énergie électrique, comprenant la production d'énergie renouvelable » (panneaux photovoltaïques sur la zone de protection traitement des eaux).

Les statuts du syndicat restent inchangés (compétence, composition, représentativité et le calcul des contributions financières de ses membres).

La modification des statuts du Syndicat Eau Potable Tarbes-Nord est approuvée à l'unanimité.

9) Contrôle STEP (habilitation DDT)

Comme suite aux exigences de la DDT des Hautes-Pyrénées et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne nous avons obligation de faire tous les deux ans un contrôle du système d'assainissement de la STEP, quartier de l'Adour.

Cette opération avait eu lieu en 2017 par le laboratoire des Pyrénées et des Landes, qui propose un devis de 1 140 €.

Le laboratoire du Département (SATESE) est habilité à réaliser ce contrôle.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de confier la réalisation du contrôle de la STEP quartier de l'Adour au laboratoire du Département des Hautes-Pyrénées (SATESE), dès les travaux terminés.

10) Convention SPA Azereix

Conformément à la législation chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale soit d'un service de fourrière conventionné.

La SPA d'Azereix propose un partenariat avec notre commune dans le cadre d'une convention pour l'accueil et la garde des animaux errants ou dangereux.

Le tarif annuel étant calculé selon le nombre d'habitants de la commune (330 € / an).

La convention pour un service de fourrière avec la SPA d'Azereix est approuvée à l'unanimité.

11) Fond Aménagement Rural 2020

La commune doit déposer ses demandes de subventions au titre FAR 2020 avant le 20 février 2020.

Le département maintiendra pour 2020, les mêmes critères d'attribution des subventions. Toutefois la baisse sensible des dotations de l'Etat pour le Département, devra obligatoirement conduire le Département à faire des choix pour 2020.

Après la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et de la cantine, il est proposé de renouveler le mobilier (tables et chaises), d'acquérir une auto-laveuse pour le nettoyage des sols, ainsi que le matériel de la cuisine (piano, armoire réfrigérée, hotte).

Le montant de ces acquisitions s'élève à 23 385 € H.T. Une subvention au titre du FAR 2020 sera sollicitée.

12) Questions diverses

Inauguration Salle des Fêtes le 22 février à 11 h 00.

Compteurs Linky : l'installation chez les particuliers par ENEDIS va débuter.

Forêt communale devis ONF pour 2020 : 11 960.00 € HT.

SDE : création d'une SEM (99 ans) afin de réaliser les énergies renouvelables des territoires (capital 1 200 000.00 €) 50% SDE – 50% Crédit Agricole.

Programmation SDE pour 2020, fournir les demandes par commune (programmation le 6 mars 2020).

Fait à Tostat, le 17 février 2020

Le maire,

B. LUSSAN

MME FISCHER

M. GARCIA

M. MALLET

M. MARTIGNIER

M. MORA

M. PELAEZ

MME SARNIGUET

M. SOULES

M.TORRES